

Réunions d'information des nouveaux maires

Service : Sécurité Prévention des Risques naturels, technologiques et routiers

1 – Thème traité

Observatoire Sécurité Routière

2 – Rappel de la problématique et développement

Le réseau routier marnais est le plus étendu de l'ex-région Champagne-Ardenne. Il compte 200 km d'autoroutes (A4, A26, A34 et A344), 200 km de routes nationales (RN 4, RN 31, RN 44, RN 51 et RN 244), 4 200 km de routes départementales et 5 800 km de voies communales.

Le bilan des accidents corporels de la circulation routière est établi sur la base des données fournies par les forces de l'ordre, données centralisées par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) et fiabilisées par l'Observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR).

Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une victime.

Parmi les usagers impliqués dans ces accidents, les usagers indemnes sont distingués des victimes, parmi lesquelles :

- les tués (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les blessés hospitalisés (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les blessés légers (ayant fait l'objet de soins médicaux, mais non hospitalisés plus de 24 heures).

L'ODSR est chargé de la connaissance et de l'analyse des données accidentologiques du département et, en relation avec la préfecture, participe aux actions visant à réduire l'insécurité routière.

Il produit des statistiques, cartographies, études et diffuse, via le site internet des services de l'État dans la Marne, des baromètres mensuels et bilans annuels sur l'accidentalité marnaise ainsi que des plaquettes. L'ODSR organise également des actions de sensibilisation auprès des lycées, collégiens, personnels de la DDT.

L'ODSR pilote également la mise en œuvre de la politique des radars (analyse de l'accidentologie des réseaux routiers pour proposition de site de (re)-déploiement).

Accidentalité :

Au 21/09/2020, la Marne comptabilise 293 accidents corporels dont 22 accidents mortels (22 tués). Entre 2015 et 2019, le nombre de tués a connu des variations importantes allant de 30 tués en 2017 (année de référence) à 41 tués en 2018. Les statistiques peuvent donc varier fortement d'une année sur l'autre.

Si la période de confinement du 16 mars au 11 mai 2020 a induit une baisse de l'accidentalité, la gravité des accidents est restée identique à l'année précédente avec 5 tués.

La sécurité routière passe donc par une vigilance constante de chaque conducteur.

Les causes principales des accidents restent la vitesse, l'alcool, le « déport à gauche ».

Contrôle automatisé :

Le département de la Marne comptabilise aujourd'hui 31 radars vitesse fixes répartis comme suit : 28 radars vitesse automatiques fixes, 2 radars discriminants poids-lourds et 1 radar tronçon entre la Marne et les Ardennes.

2 radars feux rouges sont également en service à Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François.

En complément, 3 axes sont sécurisés par la présence de radars autonomes déplacés toutes les 3 semaines le long de chacun des itinéraires suivants :

- 2 radars sur la RD977 entre Châlons-en-Champagne et la limite des Ardennes ;
- 1 radar sur la RD980 entre Les Mesneux et Dormans ;
- 3 radars sur la RN4 entre Vitry-le-François et Sézanne.

Le choix des sites d'implantation dépend de l'intérêt pour la sécurité des personnes (zone avec accidents corporels notamment) et de la faisabilité technique (visibilité, réseau électrique ...).